

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-19

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	951 775
Livre et industries culturelles	0	352 636
TOTAUX	0	1 304 411
SOLDE	-1 304 411	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de gager par des économies complémentaires toutes les dépenses nouvelles, le présent amendement procède à une minoration de 1 304 411 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 951 775 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Presse et médias ».
- 352 636 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Livre et industries culturelles ».